

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON – 28 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le **vingt-huit février**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 21 février par Madame le Maire, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Eliane COGNOT, Maire.

Etaient Présents : Eliane COGNOT, Bernadette CORJON, Jean-Paul PINAUD, Jean-Loup OUDIN, Jean-Marc SECQUEVILLE, Gratiane DES DORIDES, Sylvain PHILIPPOT, Annie GREGOIRE, Jean-Luc PICARD, Isabelle CAILLEAU, Véronique DAL PONT, Raul DA SILVA BRAS, Monique PIOT, Maryse TRIPIER, Philippe MOREAU, Sophie MALGOURIS, Dominique DENIS, Guy BENTEO, Michèle BERTRAND, formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : Francis PERRIER

Absentes : Dominique DE WILDE, Dorothée GALOPIN

Sylvain PHILIPPOT est nommé secrétaire de séance.

OUVERTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire ouvre la séance du conseil municipal et demande à l'assemblée de bien vouloir adopter le compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 02 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire donne les informations suivantes :

Le 1^{er} tour des élections municipales et communautaires aura lieu le dimanche 15 mars 2020, le 2nd tour si nécessaire le dimanche 22 mars 2020.

Les **prochaines manifestations organisées par la Commune** sont :

- Inauguration de la place « Place des Anciens Combattants » : samedi 29 février 2020
- Repas des aînés organisé par le CCAS : samedi 25 avril 2020 à l'espace des étangs

Le cabinet de télé-médecine, au cabinet médical, est opérationnel, et fonctionne les mercredis après-midi sur rendez-vous.

Un particulier nous a transmis ses **remerciements** pour sa prise en charge par les sapeurs-pompiers de Nogent sur Vernisson, et a notamment souligné la rapidité de l'intervention, les compétences et le professionnalisme.

DECISIONS FINANCIERES prises par Madame le Maire

Madame le Maire donne lecture de ses principales décisions financières :

Entretien et réparations des véhicules

- Pièces tondeuse Iseki : 1 111.98 €
- Tractopelle Fermeo : 764.41 €
- Tracteur New Holland : 16 228.22 €
- Pièces tondeuse Amazone : 1 090.72 €
- Pneus tractopelle Fermeo et tracteur New Holland : 3 529.20 €
- Master : 1 619.04 €

Suppression ralentisseur et reprise de la voirie Rue de Montbouy : 2 176.80 €

Réparations fuites Ecole élémentaire et Gymnase : 2 886.46 €

Entretien et nettoyage des gouttières : 2 176.80 €
 Réparation toiture Eglise : 958.80 €
 Réparation chauffage Médiathèque : 2 020.80 €
 Bambous Terrain multisports : 2 288 €

Suite à une question de Madame Dominique DENIS concernant l'achat de bambous pour le terrain multisports, Monsieur Jean-Marc SECQUEVILLE précise qu'il s'agit d'un complément, et non d'un remplacement.

ORDRE DU JOUR

Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'ils auront à signer les documents budgétaires en fin de séance.

1/ Budget principal : compte de gestion 2019

Madame Bernadette CORJON, rapporteur de la Commission Finances du 24 février 2020, expose que le compte de gestion 2019 établi par Mme l'Inspectrice des Finances Publiques de la Trésorerie de Châtillon-Coligny, comptable de la collectivité, dont les écritures et les résultats sont identiques à ceux du compte administratif, doit être approuvé par le Conseil Municipal.

Résultats budgétaires de l'exercice

| | Investissement | Fonctionnement |
|-----------------|----------------|----------------|
| Recettes | 2 083 879.87 € | 2 006 540.59 € |
| Dépenses | 2 336 431.17 € | 1 530 896.17 € |
| Résultat | -252 551.30 € | 475 644.42 € |

Résultats d'exécution

| | Résultat de clôture exercice 2018 | Part affectée à l'investissement 2019 | Résultat de l'exercice 2019 | Résultat de clôture exercice 2019 |
|-----------------------|-----------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------------|
| Investissement | 467 426.37 € | 0.00 € | -252 551.30 € | 214 875.07 € |
| Fonctionnement | 948 629.01 € | 596 303.63 € | 475 644.42 € | 827 969.80 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du budget principal 2019.

2/ Budget principal : compte administratif 2019

Madame Bernadette CORJON, rapporteur de la Commission Finances du 24 février 2020, donne lecture du compte administratif 2019 du budget général.

Madame le Maire, Eliane COGNOT, quitte la salle.

Madame Monique PIOT est élue présidente de séance et invite le Conseil Municipal à voter le compte administratif qui donne les résultats suivants :

| <u>Investissement</u> | Recettes | Dépenses |
|-----------------------|----------------|----------------|
| Réalisées | 2 083 879.87 € | 2 336 431.17 € |
| Résultat cumulé : | 214 875.07 € | |
| Restes à réaliser | 202 796.00 € | 296 223.33 € |
| <u>Fonctionnement</u> | Recettes | Dépenses |
| Réalisées | 2 006 540.59 € | 1 530 896.17 € |
| Résultat cumulé : | 827 969.80 € | |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2019 du budget principal.

Au cours de la présentation des dépenses de fonctionnement, Madame Maryse TRIPIER souhaite connaître la raison de la différence entre le budget primitif et le réalisé concernant les autres impôts locaux. Il est précisé qu'il s'agit du reversement d'un indu.

A l'issue du vote du compte administratif, Madame Monique PIOT remercie Madame Bernadette CORJON pour les documents préparés et sa présentation.

3/ Budget Eau et Assainissement : compte de gestion 2019

Madame Bernadette CORJON, rapporteur de la Commission Finances du 24 février 2020, expose que le compte de gestion 2019 établi par Mme l'Inspectrice des Finances Publiques de la Trésorerie de Châtillon-Coligny, comptable de la collectivité, dont les écritures et les résultats sont identiques à ceux du compte administratif, doit être approuvé par le Conseil Municipal.

Résultats budgétaires de l'exercice

| | Investissement | Exploitation |
|-----------------|----------------|--------------|
| Recettes | 407 518.20 € | 132 263.31 € |
| Dépenses | 142 320.49 € | 129 771.22 € |
| Résultat | 265 197.71 € | 2 492.09 € |

Résultats d'exécution

| | Résultat de clôture exercice 2018 | Part affectée à l'investissement 2019 | Résultat de l'exercice 2019 | Résultat de clôture exercice 2019 |
|-----------------------|-----------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------------|
| Investissement | 43 045.48 € | 0.00 € | 265 197.71 € | 308 243.19 € |
| Exploitation | 191 303.02 € | 0.00 € | 2 492.09 € | 193 795.11 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du budget Eau et Assainissement 2019.

4/ Budget Eau et Assainissement : compte administratif 2019

Madame Bernadette CORJON, rapporteur de la Commission Finances du 24 février 2020, donne lecture du compte administratif 2019 du budget Eau et Assainissement.

Madame le Maire, Eliane COGNOT, quitte la salle.

Madame Monique PIOT est élue présidente de séance et invite le Conseil Municipal à voter le compte administratif qui donne les résultats suivants :

| <u>Investissement</u> | Recettes | Dépenses |
|-----------------------|--------------|--------------|
| Réalisées | 407 518.20 € | 142 320.49 € |
| Résultat cumulé : | 308 243.19 € | |
| Restes à réaliser | 0.00 € | 7 460.27 € |
| <u>Exploitation</u> | Recettes | Dépenses |
| Réalisées | 132 263.31 € | 129 771.22 € |
| Résultat cumulé : | 193 795.11 € | |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2019 du budget Eau et Assainissement.

5/ Subventions 2020 aux associations

Concernant le vote des subventions aux associations, Madame le Maire rappelle qu'il est demandé aux conseillers municipaux, membres de conseil d'administration d'une association, d'en informer l'assemblée et de ne pas prendre part au vote pour l'attribution de la subvention à l'association concernée.

Madame le Maire informe l'assemblée que les commissions Finances et Associations se sont réunies le 24 février 2020 et ont établi les propositions de subventions aux associations pour l'année 2020, et cède la parole à Monsieur l'Adjoint au Maire Jean-Loup OUDIN.

5-1/ Subventions aux associations

Monsieur Jean-Loup OUDIN, rapporteur de la commission Associations qui s'est réunie avec les membres de la Commission Finances le 24 février 2020, donne lecture des propositions de subventions pour l'année 2020.

Associations sportives

| | |
|---|------------|
| Fraternelle Nogentaise | 8 000.00 € |
| Judo-Club Nogent | 3 500.00 € |
| Gymnastique | 300.00 € |
| Tennis | 900.00 € |
| A.S. Collège Becquerel | 140.00 € |
| Carpe Nogentaise | 2 820.00 € |
| Union des Pêcheurs en compétition | 450.00 € |
| La savate nogentaise | 600.00 € |
| Badminton | 250.00 € |
| Self Défense | 140.00 € |
| Pétanque | 500.00 € |
| Cowboy Country | 140.00 € |
| Futsal Club | 140.00 € |

Associations culturelles

| | |
|----------------------|------------|
| Union musicale | 1 700.00 € |
| M.L.C. | 800.00 € |

Associations sociales et patriotiques

| | |
|---------------------------------|----------|
| UNCAFN | 290.00 € |
| Amicale des Retraités | 140.00 € |
| Union des Retraités UNRPA | 120.00 € |

Autres

| | |
|--|------------|
| Coopérative école élémentaire | 1 000.00 € |
| Coopérative école maternelle | 800.00 € |
| Parents d'élèves APE | 140.00 € |
| Syndicat d'Initiative – Comité des Fêtes | 2 500.00 € |
| AMBL | 140.00 € |
| Voyages scolaires (50 € par collégien ou lycéen et par an) | 200.00 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à 13 voix pour et 6 voix contre (Monique PIOT, Philippe MOREAU, Dominique DENIS, Sophie MALGOURIS, Maryse TRIPIER, Jean-Luc PICARD), l'attribution des subventions 2020 aux associations, telles qu'indiquées ci-dessus.

Au cours de sa présentation, Monsieur Jean-Loup OUDIN préconise l'ajout d'une subvention de 140 € à l'AS Becquerel, qui avait été omise lors de la réunion des commissions Associations et Finances.

Au cours des débats, Madame Monique PIOT s'interroge sur le montant de la subvention attribuée à l'UNRPA à hauteur de 120 €, alors que les autres associations bénéficient d'une subvention de 140 €. Monsieur Jean-Loup OUDIN précise que la subvention attribuée les années précédentes a été reconduite.

Monsieur Jean-Luc PICARD souligne que pour certaines associations, comme le badminton ou le tennis club, les subventions sont en baisse. Monsieur Jean-Marc SECQUEVILLE signale la baisse des adhérents au badminton.

Monsieur Philippe MOREAU précise que son groupe ne votera pas les subventions proposées au profit des associations, car le budget primitif 2020 n'est pas voté en même temps. Il précise que son groupe est favorable à l'attribution de subvention, mais constate que les subventions sont passées de 45 000 euros en 2014 à 25 000 euros en 2020, et que cette situation devra être expliquée aux futurs conseillers municipaux.

Madame le Maire signale que les subventions proposées sont globalement similaires à celles des années précédentes.

Monsieur Jean-Paul PINAUD s'interrogeant sur l'absence de certaines associations dans le tableau présenté, il est précisé que trois associations font l'objet d'une délibération à part, car des conseillers municipaux en sont membres.

5-2/ Subvention à l'association Les Joyeux Bénévoles

Monsieur Jean-Loup OUDIN, rapporteur de la commission Associations qui s'est réunie avec les membres de la Commission Finances le 24 février 2020, donne lecture de la proposition de subvention pour l'année 2020 à l'association Les Joyeux Bénévoles.

Madame Annie GREGOIRE, membre du conseil d'administration de l'association Les Joyeux Bénévoles, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à 12 voix pour, 1 abstention (Jean-Luc PICARD), et 5 voix contre (Monique PIOT, Philippe MOREAU, Dominique DENIS, Sophie MALGOURIS, Maryse TRIPIER), l'attribution de la subvention 2020 à l'association Les Joyeux Bénévoles, pour un montant de 800 euros.

Au cours des débats, Madame Monique PIOT précise qu'elle est favorable à l'augmentation de la subvention attribuée à l'association des Joyeux Bénévoles. Monsieur Jean-Paul PINAUD précise que la subvention proposée permet à l'association de couvrir ses frais de fonctionnement 2019. Madame le Maire souligne l'implication importante l'association dans la vie locale.

Monsieur Jean-Paul PINAUD revient sur le montant de la subvention attribuée à l'UNRPA, et précise que la subvention attribuée à cette association avait été diminuée compte-tenu du peu d'implication dans la vie locale.

5-3/ Subvention à l'association du Comité de Jumelage

Monsieur Jean-Loup OUDIN, rapporteur de la commission Associations qui s'est réunie avec les membres de la Commission Finances le 24 février 2020, donne lecture des propositions de subventions pour l'année 2020 au Comité de Jumelage.

Madame Maryse TRIPIER, membre du conseil d'administration de l'association du Comité de Jumelage, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à 13 voix pour, 1 abstention (Jean-Luc PICARD), et 4 voix contre (Monique PIOT, Philippe MOREAU, Sophie MALGOURIS, Dominique DENIS) l'attribution de la subvention 2020 à l'association du Comité de Jumelage à hauteur de 1 000 euros.

5-4/ Subvention à l'association Alliance Franco-Portugaise

Monsieur Jean-Loup OUDIN, rapporteur de la commission Associations qui s'est réunie avec les membres de la Commission Finances le 24 février 2020, donne lecture des propositions de subventions pour l'année 2020 à l'Alliance Franco-Portugaise.

Monsieur Jean-Loup OUDIN, membre du conseil d'administration de l'association de l'Alliance Franco-Portugaise, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à 12 voix pour, 1 abstention (Jean-Luc PICARD), et 5 voix contre (Monique PIOT, Philippe MOREAU, Dominique DENIS, Sophie MALGOURIS, Maryse TRIPIER), l'attribution de la subvention 2020 à l'association de l'Alliance Franco-Portugaise à hauteur de 140 euros.

6/ DETR 2020 : demande de subvention pour la rénovation de la digue de l'étang de la Chevalerie

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les travaux de rénovation de la digue de l'étang communal, dit « Etang de la Chevalerie », dont le dossier est en cours d'instruction par les services préfectoraux (régularisation administrative de l'étang et porté à connaissance des travaux), pour un coût prévisionnel de 48 904.90 € HT.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que ce programme de travaux est éligible, d'une part, à l'appel à projets d'intérêt communal du Département du Loiret, et d'autre part à la DETR 2020 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à déposer un dossier de subvention au titre de la DETR 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le programme de travaux 2020 relatif à la rénovation de la digue de l'étang communal, pour un coût prévisionnel de 48 904.90 € HT,
- sollicite une subvention la plus élevée possible au titre de la DETR 2020,
- autorise Madame le Maire à réaliser toutes les formalités et à signer tout document relatif à cette affaire,
- dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2020.

Au cours des débats, Madame Monique PIOT rappelle le risque d'effondrement de la digue soulevé par l'ancien maire Michel LE ROUX après les inondations de 2016, et les questions soulevées lors de la dernière assemblée générale des pêcheurs.

Madame le Maire rappelle que certains étangs de Nogent n'avaient pas d'existence légale et ont nécessité une régularisation administrative. Concernant l'étang de la Chevalerie, afin de pouvoir procéder à sa régularisation et aux travaux envisagés (rénovation de la digue et création d'un déversoir de crue), une étude hydraulique a été réalisée. Les dossiers de régularisation et le porté à connaissance des travaux ont été déposés auprès des services de la DDT, et la Commune est en attente du retour des services concernés.

Monsieur Philippe MOREAU, prenant acte de la lenteur administrative, s'interroge sur la responsabilité du maire en cas d'événement malheureux. Il s'interroge sur les possibilités de réaliser les travaux au nom du principe de précaution, sans attendre la régularisation administrative, et sur le positionnement à adopter.

Monsieur Jean-Marc SECQUEVILLE précise que le dossier de consultation des entreprises est prêt depuis six mois.

Madame le Maire revient sur les difficultés rencontrées concernant les étangs de Nogent, qui n'avaient pas d'existence légale. Leurs régularisations auprès des services de l'état sont absolument nécessaires. Elle précise que cet état de fait ne relève pas seulement de la responsabilité de l'équipe en place.

7/ Département du Loiret Appel à projets 2020 : demande de subvention pour l'aménagement de ralentisseurs Rue de Montbouy

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de sécurisation des accès au site des deux écoles publiques, avec l'installation de deux ralentisseurs Rue de Montbouy. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 7 584.39 euros HT.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux sont susceptibles d'être éligibles à l'appel à projets 2020 pour les crédits d'Etat (amendes de police et redevances des mines sur le pétrole), auprès du Département du Loiret.

En conséquence, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une aide financière, aussi élevée que possible, auprès du Département du Loiret.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE ce projet de sécurisation des accès au site des écoles publiques, pour un montant prévisionnel de 7 584.39 euros HT,

- DECIDE de solliciter l'octroi d'une aide aussi élevée que possible au titre de l'appel à projets 2020 pour les crédits d'Etat (amendes de police et redevances des mines sur le pétrole), auprès du Département du Loiret, pour ces travaux,
- AUTORISE Madame le Maire à déposer le dossier de candidature auprès du Département du Loiret, à réaliser toutes les formalités et à signer tout document relatif à cette affaire,
- DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2020.

Au cours des débats, Madame le Maire précise que les services départementaux envisagent une intervention pour la rénovation de chaussée, rue de Montbouy.

Monsieur Philippe MOREAU souhaite savoir quelles formes prendront les ralentisseurs. Monsieur Jean-Marc SECQUEVILLE précise que les ralentisseurs envisagés seront identiques à celui qui a été créé au Baugé.

8/ Modification du tableau des emplois de la Commune au 1^{er} juillet 2020

Madame le Maire propose à l'Assemblée de modifier le tableau des emplois à compter du 1^{er} juillet 2020 comme suit :

- la création d'un emploi à temps complet d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, et la suppression d'un emploi à temps complet d'adjoint technique territorial,

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET

| Cadre ou Emplois | Catégorie | Effectif | Durée hebdomadaire de service |
|--|-----------|----------|-------------------------------|
| <i>Filière administrative</i> | | | |
| Attaché territorial | A | 1 | 35/35ème |
| Rédacteur territorial principal de 2ème classe | B | 1 | 35/35ème |
| Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe | C | 1 | 35/35ème |
| Adjoint administratif territorial | C | 1 | 35/35ème |
| <i>Filière technique</i> | | | |
| Agent de maîtrise | C | 1 | 35/35ème |
| Adjoint technique principal de 1ère classe | C | 1 | 35/35ème |
| Adjoint technique principal de 2ème classe | C | 2 | 35/35ème |
| Adjoint technique territorial | C | 4 | 35/35ème |
| Adjoint technique territorial | C | 1 | 35/35ème |
| <i>Filière sanitaire et sociale</i> | | | |
| Atsem principal de 1ère classe | C | 2 | 35/35ème |
| <i>Filière Police Municipale</i> | | | |
| Gardien Brigadier | C | 1 | 35/35ème |
| <i>Filière culturelle</i> | | | |
| Adjoint territorial du patrimoine | C | 1 | 35/35ème |
| Assistant de conservation du patrimoine | B | 1 | 35/35ème |
| <i>Filière animation</i> | | | |
| Animateur territorial | B | 1 | 35/35ème |

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

| Cadre ou Emplois | Catégorie | Effectif | Durée hebdomadaire de service |
|--|-----------|----------|-------------------------------|
| <i>Filière administrative</i> | | | |
| Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe | C | 1 | 28/35ème |
| Adjoint administratif territorial | C | 1 | 28/35ème |

| <i>Filière technique</i> | | | |
|--|---|---|-------------|
| Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe | C | 1 | 29,5/35ème |
| Adjoint technique territorial | C | 1 | 22,5/35ème |
| Adjoint technique territorial | C | 1 | 30,25/35ème |
| Adjoint technique territorial | C | 1 | 17,5/35ème |
| Adjoint technique territorial | C | 1 | 12/35ème |
| Adjoint technique territorial | C | 1 | 27,5/35ème |
| Adjoint technique territorial | C | 1 | 6/35ème |
| Adjoint technique territorial | C | 1 | 28,5/35ème |
| <i>Filière sanitaire et sociale</i> | | | |
| Atsem principal de 1ère classe | C | 1 | 18/35ème |
| <i>Filière animation</i> | | | |
| Adjoint territorial d'animation | C | 1 | 12/35ème |

TABLEAU DES EMPLOIS CONTRACTUELS A TEMPS COMPLET

| Cadre ou Emplois | Catégorie | Effectif | Durée hebdomadaire de service |
|--------------------------|-----------|----------|-------------------------------|
| <i>Filière technique</i> | | | |
| Apprenti Espaces Verts | C | 1 | 35/35ème |

TABLEAU DES EMPLOIS CONTRACTUELS A TEMPS NON COMPLET

| Cadre ou Emplois | Catégorie | Effectif | Durée hebdomadaire de service |
|-------------------------------|-----------|----------|-------------------------------|
| <i>Filière technique</i> | | | |
| Adjoint technique territorial | C | 1 | 5,5/35ème |
| Adjoint technique territorial | C | 1 | 13,75/35ème |
| Adjoint technique territorial | C | 1 | 17,25/35ème |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé, à compte du 1^{er} juillet 2020,
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget primitif (chap. 012).
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020.

9/ Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la FPT du Loiret

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune de Nogent sur Vernisson adhère au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

La convention d'adhésion est arrivée à échéance le 31 décembre 2019, il convient de la renouveler pour une période allant de 2020 à 2023.

Le montant annuel de la participation de la Commune est inchangé ; il est fixé à un taux de cotisation additionnelle de 0.33 % du montant de l'ensemble des rémunérations du personnel de la Collectivité.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'adhésion, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

10/ Charte « Fleurissons notre ville » (convention de fleurissement sur les trottoirs)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de charte dénommée « Fleurissons notre ville » (convention de fleurissement sur les trottoirs), à conclure entre les habitants volontaires et la Commune, dans le cadre l'engagement de la Commune dans le Zéro-Phyto.

La charte prévoit la possibilité pour les habitants d'embellir le front de leur propriété, par le semis de plantes florales sur trottoirs, le long des pieds de mur. La Commune mettra à disposition des habitants volontaires des graines composées d'un mélange d'annuelles et de vivaces.

La charte prévoit également les conditions techniques de mise en œuvre.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le projet de charte, et de l'autoriser à la signer avec les habitants volontaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la charte « Fleurissons notre ville » ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer la charte avec les habitants volontaires.

Au cours des débats, Madame Gratiane Des Dorides précise que la charte s'inscrit dans la démarche zéro-phyto engagée avec le concours de la Chambre d'Agriculture, et repose sur le volontariat des habitants. Après contrôle sur site de l'implantation et de l'emprise possible par les services techniques, les habitants volontaires signeront la charte avec la mairie, et se verront remettre les semis nécessaires pour le fleurissement. L'entretien sera à la charge des habitants, qui devront respecter la démarche zéro-phyto engagée par la Commune. Une campagne de communication sera réalisée.

Monsieur Philippe MOREAU souhaite revenir sur une éventuelle plantation d'arbres dans l'avenue de la gare, afin de l'embellir. Madame le Maire rappelle les diverses plantations d'arbres et autres réalisées sur la pointe nord.

11/ Dénomination des écoles publiques

Madame le Maire informe l'assemblée que la dénomination des écoles publiques est de la compétence de la collectivité de rattachement, et qu'il appartient donc au conseil municipal de décider de la dénomination des deux écoles publiques de Nogent sur Vernisson.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les équipes enseignantes des deux écoles publiques ont été sollicitées pour des propositions de dénomination des écoles, suite à la construction de l'école maternelle sur le site de l'école élémentaire.

Les équipes enseignantes ont dû réfléchir à des noms qui font écho à la Grande Histoire, ou à l'environnement et à la biodiversité.

Les équipes enseignantes ont transmis plusieurs propositions qui ont été examinées lors de la réunion du conseil en commission le 23 janvier 2020. Les conseillers municipaux présents ont sélectionné deux noms à soumettre au conseil municipal :

- Ecoles du Séquoia
- Ecoles du Pré Vert

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE, à 9 voix contre (Monique PIOT, Maryse TRIPIER, Philippe MOREAU, Sophie MALGOURIS, Dominique DENIS, Sylvain PHILIPPOT, Jean-Luc PICARD, Bernadette CORJON, Jean-Paul PINAUD), 6 voix pour et 4 abstentions (Jean-Loup OUDIN, Michèle BERTRAND, Annie GREGOIRE, Isabelle CAILLEAU), de ne pas retenir le nom « Ecoles du pré vert », et à 17 voix

contre et 2 abstentions (Isabelle CAILLEAU, Jean-Loup OUDIN), de ne pas retenir le nom « Ecoles du Séquoia ».

Au cours des débats, Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a sollicité les enfants des écoles par le biais des enseignantes suite à la réunion du conseil en commission et qu'une préférence se dégage pour le nom « écoles du pré vert ».

Madame Maryse TRIPIER souligne que les conseillers présents lors de la réunion n'ont pas semblé enthousiastes par les différentes propositions. Monsieur Philippe MOREAU s'interroge sur l'opportunité d'une consultation plus large, en associant les enfants. Madame Monique PIOT se demande s'il ne serait opportun d'attendre de savoir si les deux écoles seront regroupées.

Madame le Maire rappelle que le choix de nom a été donné aux enfants des écoles par le biais des équipes enseignantes, qui avaient tout d'abord proposé le nom de l'ancien maire. Cette suggestion n'avait pas été retenue par le conseil municipal actuel, qui leur a demandé de réfléchir à de nouvelles propositions en associant toujours les enfants des écoles.

Madame Maryse TRIPIER souligne le grand intérêt porté par les personnes âgées lors de la visite organisée de l'école maternelle, et se demande s'il ne faudrait pas également consulter la population nogentaise. Elle précise que les enseignantes ne sont pas seules propriétaires de leur école. Madame Maryse TRIPIER souligne le manque de consensus pour un des noms proposés par les enfants et les équipes enseignantes.

Monsieur Philippe MOREAU s'interroge sur l'urgence de dénommer le site des écoles.

Madame le Maire clôt le débat et invite l'assemblée à se prononcer sur les deux noms : « écoles du séquoia » et « école du pré vert ».

QUESTIONS DIVERSES

Madame Monique PIOT souhaite savoir si la mairie a eu des retours concernant l'accès à Internet au Baugé. En effet, un habitant du Baugé lui a signalé des difficultés rencontrées avec un opérateur, et des délais importants de mise en service après installation. Monsieur Jean-Loup OUDIN confirme des coupures de réseau avec un opérateur différent.

Madame Monique PIOT aborde le courrier des Joyeux Bénévoles concernant le nettoyage des sanitaires de l'ancienne caserne, qui n'aurait pas eu de réponse. Madame le Maire précise qu'elle a échangé avec un de ses adjoints sur le sujet et qu'il devait faire remonter ce qui avait été convenu. Monsieur Jean-Paul PINAUD estime qu'il n'avait pas à transmettre la réponse de Madame le Maire qui consistait en l'apposition d'un panneau. Il précise que les sanitaires sont dévolus à plusieurs associations (Joyeux Bénévole, APE, etc.) et que l'association souhaite savoir si la commune peut mettre à disposition du personnel pour le nettoyage de sanitaires. Madame le Maire relève que cela ne correspond pas aux échanges qu'ils ont eu sur ce sujet. Elle précise que seule l'association et l'église utilise ces sanitaires. Après le dernier concert à l'église, Madame le Maire avait demandé aux services techniques de vérifier leur état de propreté.

Monsieur Philippe MOREAU souhaite connaître la date de mise en service des sanitaires sur le parking, en face de la mairie. Monsieur Jean-Marc SECQUEVILLE précise qu'une fuite sur un raccord doit d'abord être réparée avant la mise en service.

Compte-tenu du risque de pandémie, Monsieur Philippe MOREAU souhaite faire le point sur l'avancée du plan communal de sauvegarde et sur le livret à destination des habitants. Monsieur Jean-Loup OUDIN précise que le DICRIM a été élaboré et présenté à la commission Communication, mais qu'il n'a pas eu à ce jour de retour des membres de la commission. Il précise être également en contact avec la sous-préfecture de Montargis pour l'élaboration du plan communal de sauvegarde. Il informe également qu'un premier essai de sirène a été réalisé mais que des travaux de rénovation sont nécessaires.

Monsieur Philippe MOREAU déplore que le DICRIM ne soit pas encore terminé, alors que le mandat se termine. Concernant la commission Communication, Madame Maryse TRIPIER précise que ce document technique leur a été transmis au cours d'une réunion pour laquelle il n'était pas inscrit à l'ordre du jour, sans explication ou réflexion sur le fonds. Monsieur Jean-Loup OUDIN rappelle qu'il souhaitait que les membres de la commission lui donnent un avis sur le document, mais qu'il n'a jamais eu aucun retour. Madame Maryse TRIPIER souligne que les membres de la commission n'ont jamais été relancés.

Monsieur Jean-Paul PINAUD souhaite revenir sur l'aménagement du parking. Il déplore le non-respect des plans qu'il a transmis : nombre de pots de fleurs insuffisants, emplacements erronés par rapport aux zones délimitées pour les camelots. Madame Gratiene DES DORIDES rappelle que l'aménagement a été vu en commission. Monsieur Jean-Paul PINAUD souligne l'espacement trop important entre les pots, le non-

respect du nombre de pots convenus, l'absence de remontée d'information auprès de la personne concernée. Madame le Maire rappelle à Monsieur PINAUD qu'il a « boudé » toutes les dernières réunions de chantier concernant le parking, durant lesquelles cet aménagement a été finalisé.

Madame le Maire clôt la séance du conseil municipal par quelques mots :

« Ce soir, c'est la dernière séance du conseil municipal de cette mandature. Je remercie tous les conseillers sortants.

Je voudrais aussi remercier tout particulièrement toutes les personnes qui m'ont soutenue et accompagnée tout au long de ce mandat, car malgré les événements auxquels nous avons été confrontés, les promesses faites ont bien été tenues. Je suis très fière du travail accompli mais le suis encore bien plus de vous tous, à qui je dis encore un grand merci.

Un petit mot pour l'opposition dont l'action a été, à mon avis, plus constructive qu'autre chose. J'ai eu juste à déplorer quelques petites interventions lors des conseils municipaux qui auraient pu, à mon avis, être vues dans mon bureau. Mais il est vrai que celles-ci n'auraient pas été mentionnées dans le compte-rendu du conseil.

Je voudrais dire aussi un grand merci à Simone Touchard pour qui j'ai une grande estime et lui dire aussi combien j'ai été sensible à l'aide précieuse qu'elle m'a apportée en tout début de ce mandat, lors du décès de mon mari, pour la mise en place des taps.

Je voudrais aussi souhaiter bonne chance et beaucoup de courage à mon successeur. »

Fin de séance : 21h40

| Membres du conseil municipal présents lors de la séance du conseil municipal en date du 28 février 2020 | | | |
|--|----------------------|--------------------|--------------------|
| Eliane COGNOT | Bernadette CORJON | Jean-Paul PINAUD | Jean-Loup OUDIN |
| Jean-Marc SECQUEVILLE | Gratiane DES DORIDES | Sylvain PHILIPPOT | Annie GREGOIRE |
| Jean-Luc PICARD | Isabelle CAILLEAU | Véronique DAL PONT | Dominique DE WILDE |
| Raul DA SILVA BRAS | Dorothee GALOPIN | Monique PIOT | Maryse TRIPIER |
| Philippe MOREAU | Sophie MALGOURIS | Dominique DENIS | Guy BENTEO |
| Francis PERRIER | Michèle BERTRAND | | |